Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEI DE 10:027-200070142-20240411-24_2024-DE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents :

Amfreville les Champs M. Cordier,

En exercice : 48 Bacqueville M. Collette,
Beauficel-en-Lyons M. Pillet,

Beauficel-en-Lyons M. Pillet,
Bosquentin Mme Fouquet,

Bourg Beaudouin M. Halot,

Présents : 41 Charleval Mme Héquet, MM. Calais, Emo,

Votants : 48 Douville/Andelle M. Cramer Fleury-la-Forêt M. Godebout,

Fleury sur Andelle MM. Vieillard.R, Gavelle

Flipou M. Mirallès, Houville-en-Vexin M. Lebreton,

Le Tronquay

Date de convocation : Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 4 avril 2024 Letteguives Mme Grégoire,

Lilly Mme Lancien,
Lisors M. Herbin,
Lorleau Mme Grouchy,
Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Ménesqueville M. Cahagne,

Perriers/Andelle Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,

Perruel M. Quéné,

Pont Saint Pierre Mme Lavigne, M. Hébert,

Radepont

Renneville M. Vieillard G.,

Romilly/Andelle Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,

Rosay-sur-Lieure

Touffreville Mme Malhaire,

Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,

Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs: M. Ziélinski à M. Gavelle, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Marteau à M. Moëns, M. Minier à M. Bézirard, Mme Le Tourneur à M. Romet, M. Béharel à Mme Fouquet.

Finances: Approbation définitive du compte de gestion 2023 pour le budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date des 19 février et 19 mars 2024 ;

Après avoir présenté les résultats budgétaires 2023 du budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle » ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- statue sur l'exécution de l'ensemble du budget de l'exercice 2023,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserves.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID: 027-200070142-20240411-24_2024-DE

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra ellemême être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.